

Renforcer la confiance à l'égard du développement des ressources naturelles du Canada



Le Canada est un leader mondial du développement et de la gestion durables des ressources énergétiques et minérales, qui sont une source de prospérité et de débouchés économiques pour les Canadiens. Le secteur des ressources représente près de 16 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) national et génère 1,4 million d'emplois directs et indirects au Canada.

Les gouvernements, les organismes de réglementation, l'industrie, les groupes autochtones, les collectivités et la société civile ont des rôles distincts à jouer dans le renforcement et le maintien de la confiance du public à l'égard du développement énergétique et minier. Pour les gouvernements, le défi consiste à trouver un juste équilibre entre assurer la protection de la santé et de l'environnement et soutenir la concurrence économique, tout en veillant à ce que les politiques et les décisions s'harmonisent aux intérêts et aux valeurs des collectivités.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble au renforcement et au maintien de la confiance des Canadiens en posant des gestes concrets dans quatre grands secteurs : **mobiliser les intervenants pour établir des relations, assurer une communication transparente, promouvoir la science et l'innovation et favoriser l'établissement d'une réglementation efficace.**

Ces mesures visent à appuyer les objectifs sociétaux pour restaurer la confiance du public à l'égard de la réglementation et de la prise de décisions des gouvernements, améliorer la confiance des investisseurs, faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, et assurer la transition vers une économie à faible émission de carbone.



Les gouvernements du Canada prennent des mesures ...



Mobiliser les intervenants pour établir des relations

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont adopté des principes et une liste de vérification en matière de mobilisation.

Le **Manitoba** mobilise des communautés autochtones afin de mettre au point un cadre renouvelé d'obligation de consulter.

L'**Île-du-Prince-Édouard** est en train de mettre au point une stratégie de communication ouverte et accessible pour s'assurer de mobiliser les Autochtones et les collectivités autour de projets énergétiques.

L'**Ontario** a créé le Fonds pour la participation des Autochtones (FPA) pour soutenir la capacité de consultation, d'éducation et de création de relations dans le cadre d'activités de développement économique liées à l'exploration et à l'exploitation des minéraux.

De 2011 à 2015, le **Nouveau-Brunswick** a consulté toutes les communautés autochtones de la province au sujet du projet minier Sisson, ce qui a débouché sur la signature d'une entente d'accommodement avec la Première Nation des Malécites au début de 2017.

Au **Yukon**, un protocole d'entente sur les mines a été signé en 2017 par les Premières Nations autogouvernantes et le gouvernement du Yukon afin de fixer des objectifs de collaboration en matière d'exploration minière, et dans le but d'élaborer une stratégie de développement des ressources minérales reflétant cette approche de collaboration.



Promouvoir la science et l'innovation

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux investissent dans l'efficacité énergétique et les technologies propres pour assurer un secteur prospère des ressources naturelles pour le Canada.

Le **Québec** a investi 16,5 millions de dollars dans le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (2013–2018), qui comprend un volet de partenariats de recherche sur le développement durable du secteur minier.

Terre-Neuve-et-Labrador s'est dotée de dispositions législatives obligeant les sociétés d'exploitation de gisements pétroliers et gaziers extracôtiers à consacrer des niveaux de financement fixes à des projets provinciaux de recherche et développement dans la province.

En vertu de Mission Innovation, le **gouvernement du Canada** s'est engagé à accélérer l'innovation dans le domaine de l'énergie propre, notamment en doublant les investissements annuels dans la recherche, le développement et la démonstration d'ici à 2020.

Le **Nunavut** investit dans des initiatives énergétiques comme des études de faisabilité portant sur l'énergie hydroélectrique, éolienne et solaire. Le territoire participe également à des projets pilotes de génération d'énergie éolienne et solaire et au programme Éner-Sage dont le but est de promouvoir l'efficacité énergétique.



Assurer une communication transparente

Le gouvernement des **Territoires du Nord-Ouest** a lancé un projet dans le cadre du Programme d'encouragement aux systèmes d'énergies renouvelables (PENSER). Il s'agit d'un programme pangouvernemental de sensibilisation du public qui offre aux résidents des Territoires de l'information fondée sur les faits, des possibilités de perfectionnement des compétences et d'apprentissage relativement au développement des ressources.

Terre-Neuve-et-Labrador a créé le portail virtuel GeoScience pour améliorer la connaissance des ressources. Les utilisateurs ont un accès direct aux données, cartes, rapports et images, qui peuvent être vus ou téléchargés.

Au **Nouveau-Brunswick**, Énergie NB a réalisé un vaste exercice de consultation en personne et en ligne afin de décider de l'avenir du barrage Mactaquac, sur le fleuve Saint-Jean.

La **Colombie-Britannique** a mis en place FracFocus, un registre virtuel de divulgation publique des produits chimiques contenus dans les fluides de fracturation hydraulique. L'**Alberta** et l'**Office national de l'énergie** ont également adhéré à FracFocus, qui vise à améliorer l'accès à l'information sur l'utilisation de produits chimiques, sur la production de gaz et de pétrole et sur leurs éventuelles répercussions sur l'environnement.



Favoriser l'établissement d'une réglementation efficace

Le **gouvernement du Canada** s'est lancé dans un examen exhaustif des processus environnementaux et réglementaires visant à aider à établir la crédibilité de ces processus et à s'assurer que les décisions sont fondées sur la science, les faits, les preuves et le savoir traditionnel des peuples autochtones.

La **Nouvelle-Écosse** a adopté une loi obligeant les compagnies d'exploration des minéraux et les prospecteurs à préparer un plan de mobilisation de la collectivité et à le mettre en oeuvre.

La **Saskatchewan** a amélioré le processus d'approbation réglementaire pour s'assurer que les décisions réglementaires traitent des pratiques exemplaires en matière de gouvernance réglementaire.

L'**Alberta** améliore la réglementation relative à la sécurité des oléoducs, notamment par l'entremise d'Alberta Energy Regulator (AER), qui intègre des activités de gestion du risque pour prendre des décisions plus éclairées et choisit des cibles et mesures clés de la performance, en plus de mettre en oeuvre un processus de conformité fondé sur le risque.

Also available in English under the title : Building Trust in Canada's Natural Resource Development.